

plus connues étant celles du Comité commercial et économique conjoint. Dans le cadre de ces rencontres, le Canada est à même d'exprimer ses préoccupations en matière d'accès aux marchés chinois et de faire valoir ses vues sur la question du développement économique de même que sur l'importance de la transparence et d'un système commercial fondé sur des règles.

La Chine a officiellement accédé à l'Organisation mondiale du commerce le 11 décembre 2001. Les engagements importants qu'a pris la Chine pour abaisser sensiblement les obstacles au commerce et à l'investissement et pour accroître la prévisibilité et la transparence de son régime commercial vont radicalement transformer l'économie du pays et sa gouvernance. Ces transformations créeront par ailleurs de nombreux débouchés pour les exportateurs et les investisseurs canadiens dans des secteurs dans lesquels les entreprises canadiennes jouissent d'un avantage comparatif. La Chine devra continuer de surmonter des difficultés énormes pour assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord et pour poursuivre ses réformes économiques. À long terme cependant, la croissance économique et la prospérité du pays n'en seront que plus grandes.

À titre de membre de l'OMC qui détient une part considérable du marché mondial, la Chine joue un rôle important dans les négociations multilatérales du Cycle de Doha. Le Canada continuera de susciter la participation de la Chine à cet égard.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Les autorités chinoises ont accepté qu'une banque canadienne offre des services de change locaux à Guangzhou, qu'une autre banque investisse dans un fonds commun de placement et que deux compagnies d'assurance-vie canadiennes entreprennent des démarches pour étendre leurs activités à Beijing.
- Les autorités chinoises ont remplacé le droit de douane variable sur le papier journal par un droit *ad valorem* réduit et plus souple.
- À la suite des plaintes exprimées par le Canada et d'autres pays relativement aux règlements s'appliquant aux entreprises étrangères offrant des services financiers, les autorités chinoises ont officiellement proposé de réduire leurs exigences minimales en capital imposées pour l'expansion des compagnies d'assurance-vie.
- La Chine a consenti à cesser de diviser les contingents tarifaires (CT) entre les importations aux fins de

traitement et de réexportation et les importations aux fins de consommation intérieure.

- L'ACIA et l'Administration d'État pour la supervision de la qualité et l'inspection de la quarantaine (AQSIQ) ont signé un protocole d'entente sur la coopération en matière de protection des végétaux.
- L'AQSIQ et l'ACIA ont convenu des modalités qui régiront les travaux d'un groupe de travail sur les micro-organismes et les résidus chimiques.
- L'ACIA et l'AQSIQ ont signé un protocole d'entente pour une collaboration sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles.
- De nouveaux règlements ont été mis en œuvre par le gouvernement chinois régissant les produits de la viande et de la mer sans que cela n'occasionne de perturbations dans les échanges commerciaux.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Poursuivre les interventions auprès du gouvernement chinois afin qu'il supprime les mesures liées à l'ESB appliquées aux importations en provenance du Canada.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes soulevés par les nouveaux règlements adoptés par la Chine dans les secteurs des services bancaires, de l'assurance et de la gestion de fonds.
- Continuer de se pencher sur les préoccupations exprimées par l'industrie en ce qui concerne les lourdes exigences imposées par les autorités chinoises aux entreprises qui veulent renouveler leur certification ou leur homologation en vertu du nouveau régime.
- Continuer d'insister auprès de la Chine pour qu'elle réduise la taxe sur la valeur ajoutée imposée aux aéronefs de petite et moyenne taille, comme les avions de transport régional à réaction, de manière à ce qu'elle soit équivalente à la taxe sur la valeur ajoutée imposée aux avions à grande capacité.
- Continuer à insister pour que la Chine assouplisse sa position tarifaire sur les graines de canola et aligne ces droits sur ceux appliqués au soja.
- Poursuivre les interventions visant à supprimer les restrictions que la Chine impose à l'importation de produits du cerf et de l'élan.
- Continuer d'étudier les problèmes d'accès aux marchés qui se présentent et chercher à obtenir un meilleur accès aux marchés pour les produits agricoles canadiens.